



---

## **Second projet de loi pour les logements d'étudiants**

**Deux semaines après le refus par le Grand Conseil genevois de créer une fondation pour le logement des jeunes, la gauche dépose un nouveau projet de loi. Elle propose de donner plus de moyens à une fondation existante.**

Le projet de loi déposé mardi prévoit d'étendre les compétences de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et l'habitat coopératif (FPLC). Celle-ci pourrait notamment acheter des immeubles ou des terrains. Quelque 15 millions de francs lui seraient octroyés à cette fin.

En 2004, la FPLC avait reçu 10 millions, avec pour mission de réaliser un programme de logements pour les personnes en formation, a rappelé devant les médias la députée écologiste Anne Mahrer. Sur les 500 chambres prévues, 296 sont en exploitation et 267 en cours de réalisation. Le capital restant se monte à un million de francs environ.

«Genève doit se donner les moyens de ses ambitions pour loger tous ceux qui sont attirés par la bonne réputation de ses hautes écoles», estime Mme Mahrer. Si le nombre d'étudiants inscrits à l'Université et dans les Hautes écoles spécialisées (HES) ne cesse d'augmenter, plusieurs centaines d'entre eux ne trouvent pas de logement.

### **Apprentis et jeunes en rupture**

Le projet de loi concerne aussi les apprentis, les jeunes en rupture scolaire ainsi que ceux qui viennent de terminer leur formation mais qui n'ont pas encore trouvé un emploi. «Beaucoup sont mis à la porte de leur logement car leur situation ne correspond plus aux exigences de la structure qui les héberge», déplore le député socialiste Christian Dandrès.

Le 29 novembre, la majorité du parlement genevois n'avait pas voulu d'une nouvelle fondation immobilière. Mais le conseiller d'Etat François Longchamp, en charge du Département de l'urbanisme, avait indiqué qu'il était prêt à examiner une dotation supplémentaire pour la FPLC.  
(ats)